



DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA
FORMATION SPÉCIALISÉE des SERVICES JUDICIAIRES
du 6 février 2025

Souffrance au travail : stop aux discours, place aux actions !

Monsieur le Directeur,

Vous présidez pour la première fois aujourd'hui cette instance dédiée à l'amélioration des conditions de travail au sein des Services Judiciaires, créée il y a 2 ans.

L'UNSa SJ ira droit au but : elle attend de vous la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention des risques professionnels qui réponde ENFIN à l'urgence de la situation !

Elle attend des actions concrètes en réponse à la souffrance quotidienne de tous les agents qui s'investissent sans compter depuis des années pour assurer le service public de la Justice malgré le manque de moyens mis à leur disposition !

Elle attend de vous que vous portiez une attention réelle et bienveillante aux appels aux secours régulièrement passés par les personnels de justice au cours de ces dernières années.

Monsieur le Procureur Général de la Cour de Cassation a récemment alerté sur le fait que « La Justice va dans le mur ». Cette réalité est effectivement celle à laquelle assistent impuissants et démunis les agents épuisés et écœurés de ne pouvoir mener à bien les missions qu'ils ont choisi d'exercer.

Dans son rapport annuel d'activité, la médecine de prévention relève notamment « *un ensemble de facteurs très délétères, sources de souffrance au travail : charge de travail importante avec diminution des ressources pour y faire face, horaires de travail contraints, rythmes de travail imposés, charge mentale importante, difficultés à effectuer un travail de qualité, permanences pénales engendrant un stress important, etc. Présence de risques psycho-sociaux touchant tous les niveaux de la hiérarchie, un nombre croissant d'agents porteurs de pathologies chroniques* ». Les mêmes constats avaient déjà été relevés en 2023, en 2022, en 2021, en 2020...

Dans leur bilan d'activité annuel, les psychologues du travail relèvent « *un lien fort entre la charge de travail et l'exposition au risque psycho-social, avec des tensions dans les équipes et une dégradation de l'ambiance de travail, une forme d'épuisement et de désabusement avec l'impossibilité de faire son travail aussi bien que souhaité* ». Là encore, les mêmes constats avaient été faits les années précédentes.

Les organisations syndicales dénoncent des conditions de travail déplorables depuis plus d'une décennie.

Les bilans des acteurs de la prévention sont toujours plus alarmants chaque année.

Le nombre de collègues qui attentent à leur vie sur le lieu de travail est en forte augmentation tout comme le nombre d'agents placés en maladie qui a littéralement explosé ces dernières années.

Ce n'est plus supportable !

L'UNSa SJ prend régulièrement ses responsabilités : elle monte au créneau auprès des chefs de Cour chaque fois que nécessaire, elle saisit régulièrement la DSJ de situations génératrices de souffrance et elle est régulièrement force de proposition pour que des avancées concrètes arrivent dans les juridictions, les SAR et les Écoles.

La DSJ doit en faire tout autant, si ce n'est plus !

Bien sûr, il y a des progrès. À contre-courant d'une culture du déni très ancrée, votre prédécesseur a reconnu la réalité de la souffrance des personnels. La création d'un bureau spécifique dédié à l'amélioration des conditions de travail a suivi. Ce sont de bons débuts. Cependant, malgré l'investissement des équipes et de notre organisation majoritaire, force est de constater que sans un portage politique fort et assumé, les avancées peinent à dépasser le stade de la bonne intention.

Monsieur le Directeur, l'UNSa SJ attend une forte implication, à la hauteur des enjeux, des attentes et de l'urgence.

Vous nous proposez aujourd'hui, au titre du plan d'actions 2025 pour la prévention des risques professionnels, de « *sensibiliser les juridictions sur l'accompagnement possible des agents* » ; de « *renforcer la formation des assistants de prévention* » ; de « *s'assurer de la déclinaison de la note de cadrage sur les assistants de prévention auprès des ressorts* » ; de « *promouvoir l'action des psychologues* », etc. Pour l'UNSa SJ, nous sommes loin du compte !

« Renforcer », « Sensibiliser », « S'assurer », « Promouvoir » ... sont des termes certes élégants, mais qui ne veulent rien dire parce qu'ils ne constituent pas des engagements. Les agents ont besoin de tellement plus que des mots !

L'UNSa SJ exige un plan d'actions exploitable avec des déclinaisons concrètes : un calendrier, des objectifs, et des moyens d'actions. Nous vous avons fait des propositions en ce sens.

Démontrez à vos agents que leur santé est effectivement une priorité. Vous en avez le pouvoir, il convient de montrer que vous en avez aussi la volonté !

L'UNSa exprime ses condoléances et apporte tout son soutien à la famille et aux collègues fonctionnaires et magistrats de Madame Leila ZIDANI, magistrat honoraire au Parquet du Tribunal judiciaire de Nanterre, qui s'est éteinte, fin janvier, suite à un malaise cardiaque avant le début de son audience correctionnelle.

L'UNSa SJ souhaite conclure cette déclaration en rappelant son soutien aux collègues de Toulouse victimes d'un management toxique qui les a menés jusqu'à la dépression. Nos équipes les ont accompagnés tout au long d'une procédure pénale éprouvante et seront bien sûr à leurs côtés pour le délibéré du tribunal correctionnel attendu ce jour.

Nous restons vigilants et en soutien de tous les agents du greffe, particulièrement dans le contexte actuel où quelques dérives nous sont signalées dans le déploiement du corps de cadres greffiers (mesures de rétorsion individuelles contre les promus afin de protester contre une réforme statutaire publiée).

Si vous êtes en souffrance au travail, ne restez pas seuls ! L'UNSa SJ est à votre écoute.

**Les représentants UNSa SJ
à la Formation Spécialisée des Services Judiciaires**